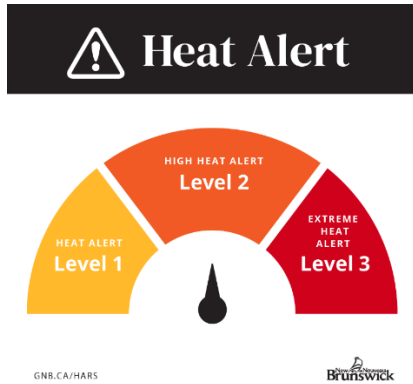


Heat Alert (Level 2) Alerte de chaleur (Niveau 2)



A High Heat Alert (LEVEL 2) is being issued July 17, 2024 for:

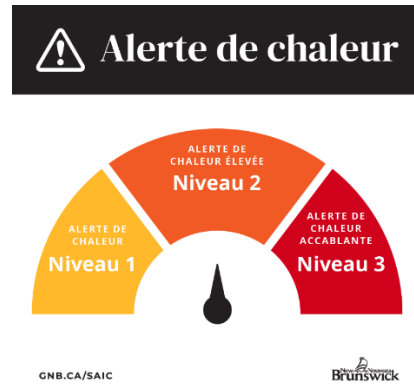
Fredericton and Southern York County
Grand Lake and Queens County
Oromocto and Sunbury County
St. Stephen and Northern Charlotte County
Stanley- Doaktown- Blackville -Victoria County
Sussex - Kennebecasis Valley - Kings County
Woodstock and Carleton County

Heat Alert (LEVEL 1) continues for :

Acadian Peninsula
Bathurst and Chaleur Region
Campbellton and Eastern half of Restigouche County
Edmundston and Madawaska County
Grand Falls and Victoria County
Kent County
Kouchibouguac National Park
Miramichi area
Moncton and Southeast region
Mount Carleton - Renous Highway
Western half of Restigouche County

The alert will remain in effect until Environment Canada ends the heat warning.

Alert levels are based on the highest reasonable predictions at the time of



Une alerte de chaleur élevée (NIVEAU 2) est émise le 17 juillet 2024 pour:

Fredericton et le comté de York
Grand Lac et le comté de Queens
la ville d'Oromocto et le comté de Sunbury
St. Stephen et nord du comté de Charlotte
Stanley, Doaktown et Blackville et le comté de Victoria
Sussex – vallée de la Kennebecasis et comté de Kings
Woodstock et le comté de Carleton

L'alerte de chaleur (NIVEAU 1) continue pour :

la péninsule Acadienne
Bathurst et région Chaleur
Campbellton et moitié est du comté de Restigouche
Edmundston et le comté du Madawaska
Grand-Sault et le comté de Victoria
le comté de Kent
Parc National Kouchibouguac
la région de Miramichi
Moncton et Sud-Est
Mont Carleton - route Renous
moitié Ouest du comté de Restigouche

L'alerte est en vigueur jusqu'à ce qu'Environnement Canada mette fin à l'avertissement de chaleur.

Les niveaux d'alerte sont déterminés selon les prévisions les plus solides disponibles au moment de l'émission et relatives aux données

Heat Alert (Level 2) Alerte de chaleur (Niveau 2)

issuance and on data specific to the cities and counties mentioned above.

HARS heat alerts are issued as early as possible the day before the days of the alert and can be reissued if conditions warrant.

Everyone is at risk of heat illnesses when a level 2 is reached. The heat should be taken into consideration if physical activities are to be undertaken.

Those most at risk for heat illness include adults over 65, children 4 years-old and under, people who are overweight, people taking some prescription or over-the-counter medications and those with certain chronic medical conditions. Care should be taken to ensure that those who are at risk are monitored and cared for regularly.

For more information on HARS, visit www.qnb.ca/HARS

propres aux villes et comtés mentionnés plus haut.

Les alertes de chaleur du SAIC sont émises le plus tôt possible le jour précédent les journées de l'alerte et peuvent être émises à nouveau si les conditions s'y prêtent.

Tout le monde est susceptible de souffrir de maladies causées par la chaleur lorsque le niveau 2 est atteint. Il est nécessaire de prendre en considération la chaleur si une activité physique doit avoir lieu.

Les personnes les plus vulnérables en cas de chaleur extrême sont les personnes de plus de 65 ans, les enfants de 4 ans et moins, les personnes en surpoids, les personnes utilisant certains médicaments de prescription ou en vente libre et ceux souffrant de certaines maladies chroniques. Des dispositions devraient être mises en place afin de s'assurer que ces personnes vulnérables soient surveillées et aidées de façon régulière lors d'une alerte de chaleur.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter www.qnb.ca/SAIC